



Fiche technique N° GB880
Juin 2008

Annule et remplace
les éditions précédentes

Application après préparation sur supports conformes aux règles de l'art

MAÇONNERIES : BRIQUES - BETON RAGRÉE –
ENDUIT DE CIMENT – FIBROCIMENT – BETON
CELLULAIRE – MORTIER

ANCIENNES PEINTURES : HYDRODILUABLES -
GLYCÉROPHTALIQUES – ACRYLIQUES

PLATRE ET DERIVES : PLATRE LISSE - PLAQUES DE
PLATRE CARTONNEES - ENDUITS DE PLATRE

BOIS ET DERIVES

AQUAFAÇADE

Décoration et rénovation
des murs en briques

EXTÉRIEUR / INTÉRIEUR

8 à 10 m²/L

Fonction :

Peinture pour la décoration et la rénovation des murs en briques. Formulée à base de résine acrylique en phase aqueuse.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 7b2

Destination : EXTÉRIEUR / INTÉRIEUR

- **A l'extérieur** : surfaces murales verticales (maçonneries, boiseries et anciennes peintures).
- **A l'intérieur** : surfaces murales et plafonds (maçonneries, plâtre et dérivés, boiseries et anciennes peintures).

Qualités dominantes :

- Facilité d'application.
- Microporeuse : respecte l'hygrométrie du support.
- Peinture plus respectueuse de l'environnement.
- Produit polyvalent : s'applique sur différents supports.
- Imperméable : protège efficacement contre les eaux de pluie.
- Reste propre plus longtemps en milieu urbain pollué.

Caractéristiques pratiques :



= 8 à 10 m²/L (selon le support)



= 2 h



= 24 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation** : Prêt à l'emploi
- **Aspect en finition** : satiné
- **Rendement en surface** : 8 à 10 m²/L (suivant la nature, la porosité du fond et le mode d'application).
- **Matériel** : brosse, rouleau ou pistolet
- **Dilution et nettoyage du matériel** : EAU
- **Coloration** : colorants concentrés SELFCOLOR® (maximum 3 %).
- **Conditionnement** : 10 L - 4 L - 1 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1,20 à 1,28
- **Extrait sec** : 53 à 57 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010).
Ce produit contient max 40 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Si nécessaire, procéder au rejointoiement des joints dégradés.**
- **A l'extérieur**, si présence de mousses, champignons ou algues, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec un anti-mousse adapté.
- **Sur anciennes peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer puis laisser sécher.
- **Sur maçonneries neuves, fonds hétérogènes et fonds poreux (plâtre et dérivés, bois et dérivés)** : appliquer en impression notre AQUAPRIMER.
- **Sur métaux ferreux** : appliquer une sous-couche antirouille adaptée.

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes aux règles de l'art.
- **Appliquer 2 couches successives** (la peinture aura été préalablement diluée à 5% d'eau avant application de la 1^{ère} couche. Puis après 24 heures de séchage, appliquer directement, non diluée, la 2^e couche de peinture).
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à peindre.
- **A l'extérieur, ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Limitée à 1 an en emballage d'origine fermé.
Stocker à l'abri du gel.

Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : www.theolaur.com**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.